



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-286**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135080-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2018-VALIDATION

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Citoyenneté et Proximité

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2018-VALIDATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en oeuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit être débattu au sein des conseils municipaux des communes signataires d'un contrat de ville et du conseil communautaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui en assure le pilotage stratégique.

Les quatre conseils citoyens présents sur le territoire aixois concerné sont également être consultés en amont sur le projet de rapport.

Dans ce cadre, le Territoire du Pays d'Aix signataire du contrat de ville a donc fourni un premier bilan des travaux effectués en 2017 annexé au présent rapport.

Pour rappel, la ville d'Aix-en-Provence a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre les quartiers prioritaires Beisson (1 350 habitants), Corsy (1 230 habitants), Encagnane (3 450 habitants) et Jas de Bouffan (7 000 habitants).

Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en oeuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale (L'Education, le sport, la culture, la prévention, la santé et le cadre de vie),
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

En conséquence, il vous est demandé de valider le rapport métropolitain ci-annexé, préalablement soumis aux conseils de citoyens de Beisson, Corsy, Encagnane et Jas de Bouffan.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes Chers Collègues :

- **APPROUVER** le rapport annuel politique de la ville métropolitain ci-joint.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 51
Contre	: 1

Ont voté contre
Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/06/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2017

Table des matières

1. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

2. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville

C) Le projet de Rénovation Urbaine

D) Les chantiers prioritaires développés en 2017

E) L'ingénierie

3. L'accompagnement des conseils citoyens

4. les difficultés rencontrées dans la cadre de la programmation CDV 2018

5. Les axes de travail/perspectives 2018

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix, pilote du contrat de ville, rend compte annuellement, à travers un rapport de la situation du territoire au regard de la politique de la ville, les actions qui y sont menées et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le pilotage du contrat de ville du Pays d'Aix étant assuré à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, cet échelon correspond donc à l'élaboration du rapport «politique de la ville», en lien avec les communes concernées et les conseils citoyens.

1. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active :

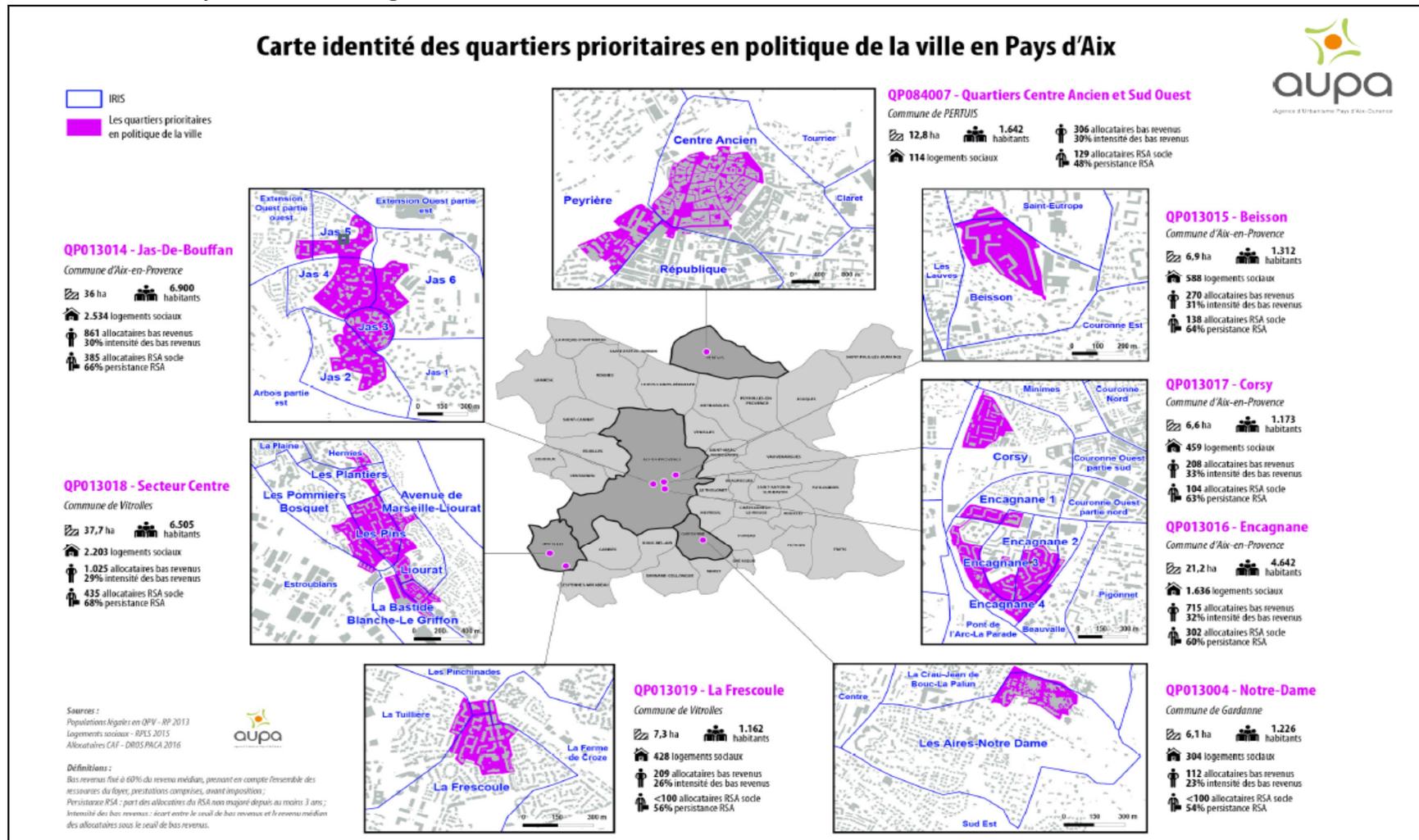
Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires sur quatre communes dont une qui se trouve dans le département du Vaucluse et un quartier dit de « veille active » sur la Commune d'Aix en Provence :

Sur le Territoire du Pays d'Aix, 23 727 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville, répartis de la manière suivante :

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	Beisson (1 312 habitants)
	Corsy (1 173 habitants)
	Encagnane (4 642 habitants)
	Jas de Bouffan (6 900 habitants)
	Pinette (2 037 habitants) QVA
Gardanne (bouches-du-Rhône)	Les Aires Notre Dame (1 226 habitants)
Pertuis (Vaucluse)	Centre Ancien (1 642 habitants)
Vitrolles (Bouches-du-Rhône)	La Frescoule (1 162 habitants)
	Secteur Centre (6 505 habitants)

Données Recensement population 2013

Une présentation de la situation des habitants de ces quartiers, sur différents thèmes déclinés ci-dessous, permet d'expliquer la nécessité de poursuivre l'action de la politique de la Ville en direction de ces quartiers et d'orienter éventuellement son intervention sur certains axes de travail. La cartographie réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix permet de mettre en lumière la situation sociale des quartiers prioritaires à travers des indicateurs tels que nombre de logements sociaux, le nombre d'allocataires à bas revenus et allocataires RSA socle.



- **La pauvreté**

La population de ces quartiers, de par leur définition même, est fréquemment touchée par la pauvreté. Ainsi, sur le territoire du Pays d'Aix, les taux de pauvreté pour l'ensemble des QPV se situent à 37 % (avec un taux entre quartiers allant de 23,5 % à 45%). Ce pourcentage est bien supérieur aux 18,5 % de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou aux 14,5 % du niveau national.

Seuil de pauvreté : 1 000€	Population sous le seuil de pauvreté en 2013
QPV du Territoire du Pays d'Aix	9 027 habitants

QUARTIER	TAUX PAUVRETE 2014
Beisson	45
Corsy	42,6
Encagnane	38,8
Jas-De-Bouffan	33,7
La Frescoule	34,6
Notre-Dame	21,6
Quartiers Centre Ancien Et Sud Ouest	33,8
Secteur Centre	41,1

Source : INSEE, FILOSOFI 2012 et 2013 (%)

Le nombre d'allocataires du RSA socle a progressé de 9,5 % dans les QPV du Pays d'Aix entre 2014 et 2016, portant le nombre d'allocataires à 5 636 et la part des allocataires RSA socle non majoré depuis au moins 3 ans dans le dispositif a augmenté de 4,8 % sur la même période.

Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des quartiers de la politique de la ville présente des fragilités dans plusieurs domaines.

- **Mineurs vulnérables :**

L'enfant est considéré comme vulnérable lorsqu'il cumule au moins 4 des 7 indicateurs suivants liés au logement (sur peuplement, qualité du logement, type de logement), à l'emploi des parents (absence d'emploi, emploi précaire), à la formation des parents (parents ayant ou pas un diplôme) et à la structure familiale (nombre d'enfants, monoparentalité).

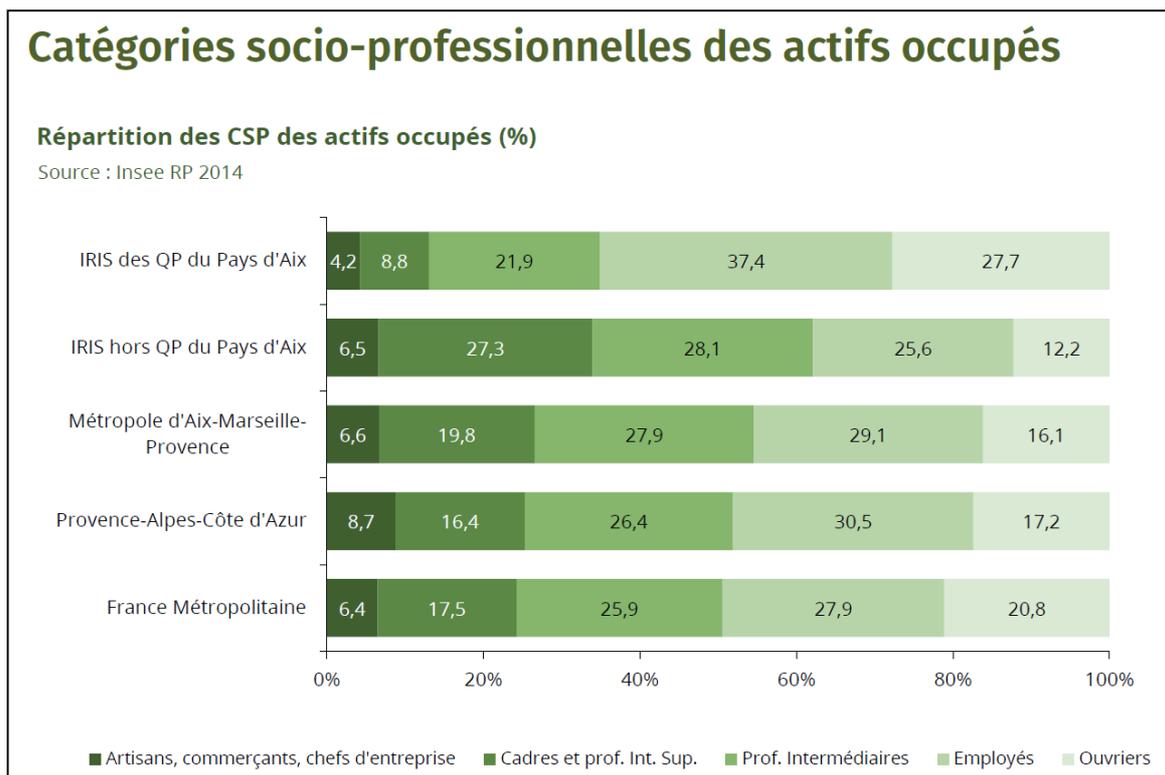
32 % des enfants sont considérés comme fragiles dans les QPV du Pays d'Aix contre 10 % sur le reste du Pays d'Aix. Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large). Il faut noter que sur le quartier de Beisson, le taux est très fort puisqu'il représente plus d'1 enfant sur 2 alors qu'il est de 13,5% sur le secteur La Frescoule.

L'enfance et l'éducation sont certainement la porte d'entrée d'actions prioritaires à développer

dans tous les quartiers de la politique de la ville du Pays d'Aix. L'ampleur des besoins (plus de 2 620 mineurs dans les QPV du Pays d'Aix) rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi coordonnée de tous les acteurs (CAF, Ville, Métropole Éducation Nationale, secteur associatif, ...) afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

- **L'emploi des habitants des QPV du Pays d'Aix**

Plus de la moitié des revenus des habitants des QPV (entre 54 % et 69 % selon le quartier) proviennent du travail. 52,4 % des ménages des QPV est composé d'un seul adulte, ce qui renforce la dépendance à l'emploi. De plus, 65 % de ces actifs sont employés ou ouvriers.



Dans les QPV, on observe un nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues important qui oscille, pour les hommes, entre 51,2 % et 58,2 % et entre 41,8 % et 48,8 %, pour les femmes.

Dans les quartiers :

QPV - contours exacts	Nb de DEFM des catégories ABC en 2016	Répartition selon le sexe			
		Hommes		Femmes	
		Nb	%	Nb	%
Jas-De-Bouffan	943	509	54,0	434	46,0
Beisson	206	117	56,8	89	43,2
Encagnane	695	390	56,1	305	43,9
Corsy	182	106	58,2	76	41,8
Notre-Dame	141	73	51,8	68	48,2
Quartiers Centre Ancien Et Sud Ouest	318	167	52,5	151	47,5
Secteur Centre	991	521	52,6	470	47,4
La Frescoule	211	108	51,2	103	48,8
QPV du CT2 Pays d'Aix	3 687	1 991	54,0	1 696	46,0

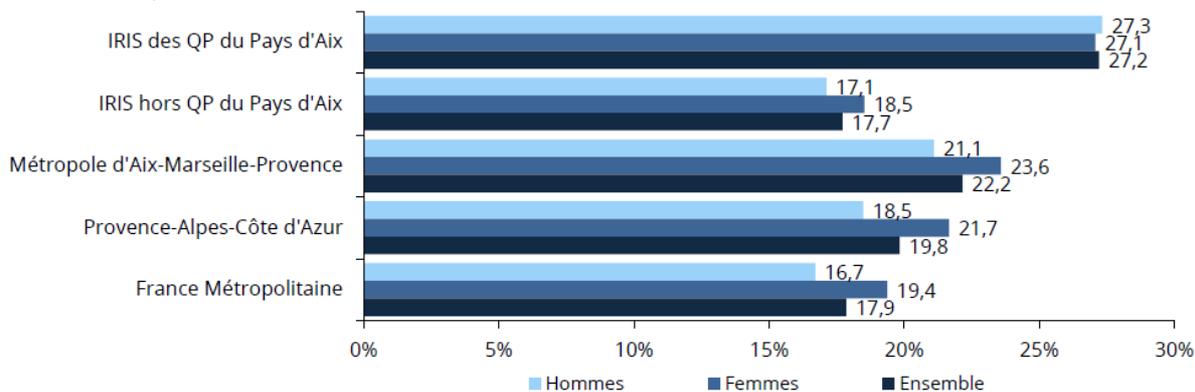
Source : Insee, Pôle Emploi 31/12/2016

La difficulté d'accès à l'emploi pour les habitants des QPV peut s'expliquer par un niveau de formation plus faible. Le constat suivant : plus la personne est diplômée et moins elle est au chômage se vérifie également des les QPV du Pays d'Aix, mais dans des proportions plus importantes.

Indice de chômage estimé généré en fonction du niveau de diplôme

Indice de chômage estimé des 15-64 ans non scolarisés ayant au mieux le CAP/BEP (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2014



La situation de l'emploi des femmes dans ces quartiers interroge: les taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans habitant en QPV ne progressent plus alors que ceux des femmes à l'extérieur des QPV continuent à s'accroître.

Taux d'activité des 25-54 ans selon le sexe

	Evolution du taux d'activité des 25-54 ans (%)							
	hommes				femmes			
	1990	1999	2009	2014	1990	1999	2009	2014
IRIS du QP Jas-De-Bouffan	95,3	92,9	90,5	91,9	71,5	77,2	78,6	78,2
IRIS du QP Beisson	90,8	89,6	81,4	87,7	60,0	66,0	71,6	68,1
IRIS du QP Encagnane	88,0	86,1	87,9	91,5	69,6	76,0	78,1	80,7
IRIS du QP Corsy	92,2	92,3	94,1	89,5	69,6	73,9	68,1	78,4
IRIS du QP Notre-Dame	95,7	92,8	87,7	93,0	64,9	74,3	85,8	80,1
IRIS du QP Quartiers Centre Ancien et SO	94,2	90,9	89,7	92,6	65,2	70,7	74,0	77,7
IRIS du QP Secteur Centre	96,2	92,4	91,3	90,0	60,9	66,7	69,3	68,1
IRIS du QP La Frescoule	nd	nd	96,8	94,8	nd	nd	82,9	79,4
IRIS des QP du Pays d'Aix	93,4	91,1	90,3	91,4	67,0	73,0	75,9	76,4
IRIS hors QP du Pays d'Aix	93,1	90,9	91,0	91,7	71,2	76,8	84,8	86,3
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	93,7	92,1	91,2	90,7	69,3	76,7	80,9	82,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94,4	92,7	92,5	92,1	69,5	76,4	82,2	83,9
France Métropolitaine	95,5	94,6	94,3	94,2	74,8	80,5	85,6	87,2

Source : Insee RP

- **La formation :**

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail dans les QPV sont concomitantes avec un déficit de formation et de qualification.

63 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas le bac dans les quartiers prioritaires du Pays d'Aix. Ce taux élevé s'explique par le faible niveau de formation des jeunes dans les QPV.

	18-24 ans non scolarisés sans le Bac	Part en % parmi les 18-24 ans non scolarisés
QPV du Pays d'Aix	1 054	62,8 %
Hors QPV du Pays d'Aix	2 975	41,1 %

2. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle associative :

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Egalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

- Les actions liées à la programmation financière associative :

- Nombre d'actions déposées/validées:

	2015	2017	Evolution 2015/2017	Observations
Nombre d'actions déposées	214	232	7,8 %	L'ensemble des actions déposées en 2015 ont été enregistrées en nouvelle action même si elles avaient déjà été financées avant 2015
Nombre d'actions validées	192	204	5,9 %	
Dont nombre d'actions nouvelles	192	65		

➤ Répartition par QPV des actions validées :

QPV	Gardanne	Pertuis	Vitrolles		Aix-en-Provence			
	les Aires Notre Dame	Centre ancien	La Frescoule	Secteur Centre	Encagnane	Jas de Bouffan	Corsy	Beisson
2017	21	32	21	30	44	64	40	38

- Répartition des actions par pilier du Contrat de Ville:

Pilier	Nombre d'actions		
	2015	2017	Evolution 2015-2017
Pilier Cohésion sociale	137	151	9%
Pilier Emploi et développement éco	15	19	21%
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	25	24	-4%
Pilier Valeurs de la République et citoyenneté	0	10	100 %
TOTAL	192	204	6%

➤ Répartition des actions validées par Pilier , thématique et par QPV (2017):

Pilier	Thématique	AIX-EN-PROVENCE				GARDANNE	PERTUIS	VITROLLES	
		BEISSON	CORSY	ENCAGNANE	JAS DE BOUFFAN	Les Aires Notre Dame	Centre Ancien	La Frescoule	Secteur Centre
Cadre de vie et renouvellement urbain	Cadre de vie	4	4	2	6	2	1	3	4
Citoyenneté et valeurs de la République	Citoyenneté et valeurs de la République	2	2	5	4				
Cohésion sociale	Prévention de la délinquance	11	11	11	12	7	15	7	10
	Promotion et accès à la culture	4	4	4	13	2	3	2	2
	Promotion pratique sportive	4	5	6	8				
	Réussite éducative	7	8	9	13	6	4	5	9
	Santé	3	3	4	4	2	1	1	2
Emploi et développement économique	Emploi et développement économique	3	3	3	4	2	8	3	3
TOTAL		38	40	44	64	21	32	21	30

- Répartition des actions par thématiques:

Thématiques	Nombre d'actions		
	2015	2017	Evolution 2015-2017
Cadre de vie	22	24	8%
Projet rénovation urbaine	3	0	-100%
Prévention	45	46	2%
Santé	18	14	-29%
Promotion pratique sportive	7	12	42%
Promotion accès culture	25	28	11%

- Engagement financier des partenaires (crédits Politique de la Ville et TFPB):

Financiers	2015	2016	2017
Etat	458 000 €	424 170 €	380 200 €
Région Sud	189 730 €	178 830 €	50 250 €
Département 13	117 400 €	136 400 €	140 750 €
Département 84	11 008 €	16 500 €	16 500 €
AMP TPA	15 000 €	29 000 €	19 000 €
Aix-en-Provence	308 600 €	251 400 €	234 700 €
Gardanne	12 246 €	17 700 €	20 000 €
Pertuis	11 000 €	13 420 €	23 850 €
Vitrolles	160 000 €	150 000 €	150 000 €
Bailleurs sociaux (TFPB)	103 603 €	0 €	244 036 €
Total financements publics	1 386 587 €	1 217 420 €	1 279 286 €

Pour le Territoire du Pays d'Aix, les politiques sectorielles concernées sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le Projet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 310 180 €.

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains. Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2017 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 5 922 332 € répartis de la façon suivante :

- Sur la ligne réhabilitation : 2 885 107 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat dont 30 000 euros pour 2 espaces de pré collecte sur le quartier d'Encagnane
- Sur la ligne ANRU Vitrolles : le Territoire a mandaté 436 574 € à la ville de Vitrolles
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 2 600 651 € à PAH et 13 Habitat.
- Sur la ligne opérations façades Pertuis : le Territoire a mandaté 28 059 €

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires un montant de 10 000 €.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, le Territoire a participé financièrement à hauteur de 27 500 euros à la convention entre le Centre de ressources Politique de la Ville PACA et la Métropole.

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville :

Ces dispositifs ont leur propre système de gouvernance et leur propre financement. Certaines actions relevant de ces dispositifs peuvent être financées dans la cadre de la Programmation du Contrat de Ville.

➤ Nombre, localisation et financements de ces dispositifs à l'échelle du territoire :

Dispositif	Atelier santé ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de lutte contre les discriminations et la radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Aix en provence		72	49 500 € Ville, plus de 100 000 € ARS PACA Financements du CD13 et Région également mais difficilement évaluable à ce jour			25	866 045,00 €	
Gardanne						7	39 000,00€	
Pertuis		1	1500,00 €			19 (dont une action financée en CDV)	27 000,00€	

Dispositif	Atelier santé ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Locale Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de lutte contre les discriminations et la radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Vitrolles	4	Montant financier contrat de ville : 30 600 euros	Accès à un bilan orthophonique :33, Accès à un bilan en psychomotricité :35, Accès à une prise en charge en psychomotricité :33, Bilan psychopédagogique :19, Prise en charge des ateliers de remédiation :12, Inscription séjour :7, Inscription en ALSH :9, Vacances familiales :5, Accès a une activité sportive hebdomadaire :7,Stage sportif (vacances scolaires) :3, Atelier culturel :2, Accompagnement à la scolarité à domicile Galilée :18, Relais vers un cabinet libéral :45	75 534,00 € pour les actions éducatives individualisées (ALSH, séjours, etc.), les accompagnements scolaires à domicile (Association Galilée), actions santé. Au total, le budget du PRE Vitrolles est de 220 260,00 € (150 000,00€ de l'Etat, 62 000,00€ de la Ville et 4 800,00€ de mise à disposition de locaux. La différence avec le coût des actions est essentiellement constitué des frais de personnel.	Actions entrant dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : 12 actions financées dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions financées dans le cadre du droit commun prévention Ville	Actions inscrites dans la programmation contrat de ville (y compris abattement TFPB bailleurs)+ Conseil de territoire du pays d'Aix: 155 880,00€ + 33 896,00 € droit commun Ville (médiation Adelines), Ces actions ont également bénéficié de 2 800,00 € dans le cadre de la CLET. 4 actions financées dans le cadre du DC Ville hors contrat de ville : 6 000,00 €	Actions inscrites dans le PLCDRA dans le cadre du Contrat de ville : 2 Actions inscrites dans le cadre du PLCDRA et financées par un AAP spécifique Ville : 6	Montant CdV (y compris abattement TFPB): 11 000 € Montant AAP Ville PLCDRA : 6000 €

C) Les programmes de rénovation urbaine : Secteur Centre de Vitrolles et Quartiers Corsy, Beisson et Encagnane à Aix en Provence

En plus du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Corsy et de Beisson qui arrivent à leur fin sur Aix en Provence , parmi les huit quartiers prioritaires du Territoire du Pays d'Aix, le secteur Centre de Vitrolles et Encagnane à Aix-en-Provence ont été retenus au titre des Projets de Renouvellement Urbain, deuxième génération.

Point sur les études lancées en 2016 : utilisation des crédits et contenu

➤ **Vitrolles – Quartier Centre**

- **Étude urbaine relative au NPRU du Secteur Centre – 115.000€**

Objectifs – Attendus : Étude visant à approfondir le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du secteur centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude :

- ➔ la consolidation de la programmation urbaine envisagée (considérant les besoins récemment exprimés, notamment en matière d'équipement publics) ;
- ➔ la justification du projet et des choix d'intervention, par la formalisation d'un diagnostic global partagé ;
- ➔ l'identification des grands objectifs environnementaux les plus pertinents et des moyens de les décliner à l'échelle du projet d'ensemble ;
- ➔ la précision des éléments de programme arrêtés pour aboutir à un projet d'ensemble détaillé sur les aspects suivants : programmes et capacités par lot, principales caractéristiques urbaines, architecturales et environnementales, interventions foncières, estimations financières...
- ➔ Une fonction d'ensembliser par un travail de synthèse et une démarche de mise en cohérence globale du projet de renouvellement urbain

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : Marché attribué, étude en cours. Achèvement en 2018

- **Études relatives au développement économique et commercial du secteur centre de Vitrolles quartier d'intérêt régional retenu dans le cadre du NPNRU – 100.000€**

Objectifs – Attendus : La création de conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques est l'un des objectifs prioritaires du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. En effet, les difficultés économiques et sociales qui caractérisent généralement les quartiers de la politique de la ville (taux de chômage plus élevé que la moyenne national...) montrent la nécessité de renforcer et de consolider le tissu économique mal connu ou encore insuffisant dans ces quartiers afin que leurs habitants en bénéficient pleinement.

Pour répondre à cet enjeu, la commune conduit une réflexion sur le développement économique et commercial du secteur Centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude : Marché à lots.

- ➔ Lot 1 : Étude relative à la restructuration commerciale de la résidence Prévert.

- ➔ Lot 2 : Étude relative à la création d'une offre d'hébergement et d'accompagnement favorisant la création d'entreprises et l'implantation d'activités

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : Marchés attribués, études en cours. Achèvement en 2018

- **Sondages divers (amiante, géotechnique, pollution ...) et diagnostics réseaux** – 35.000€

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude :

Cela englobe la réalisation de divers sondages (géologiques, géotechniques...) afin de caractériser les sols, ainsi que des analyses environnementales (sondages pour détecter la présence d'amiante dans les matériaux, ...). Cette ligne de dépenses intègre également un diagnostic des réseaux divers dans le cadre des études urbaines (analyse qualitative de chaque réseau, synthèse des travaux à envisager par réseau et des prescriptions à intégrer dans la conception du projet urbain...) voire des inspections par ITV des réseaux d'assainissement...

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : 2018 sous réserve de la nécessité à lancer cette étude.

- **Étude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique)** – 25.000€

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Atlas de la mosaïque foncière du secteur d'étude.

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Réalisée en interne du TPA. Achevée en 2017

- **Étude relative aux copropriétés** – 25.000€

Objectifs – Attendus : Comprendre les dynamiques des copropriétés du secteur, de cibler les éventuels dysfonctionnements et de permettre un système de veille active dans un secteur d'intervention public.

Contenu de l'étude : L'ensemble des données recueillies et analysées ont permis d'établir un état des lieux sur le fonctionnement du parc privé du secteur. Des fiches synthétiques ont également été créés pour situer les copropriétés au regard d'une série d'indicateurs comparable dans le temps

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Confiée à l'AUPA. Achevée en 2017

- **Étude stationnement – déplacements – 20.000€**

Objectifs – Attendus : Mission venant alimenter et en appui de l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Étude de diagnostic de circulation et de stationnement (comptages, enquêtes de stationnement et enquêtes sur les déplacements doux) sur le secteur du renouvellement urbain (PRIR). Cette mission a conduit à des propositions d'aménagements, de plan de circulation et de stationnement sur ce secteur et à des recommandations en matière de déplacements doux.

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Confiée à l'AUPA. Achevée en 2017

- **Étude de peuplement / mobilité résidentielle / programmation habitat – 30.000€**

Objectifs – Attendus : La mission vise à approfondir la réflexion sur le peuplement, volet complémentaire de l'approche sur la stratégie de l'habitat qui sera traitée par la CIL, dans une optique d'équilibre social du parc de logements, de déconcentration des précarités et d'actions partenariales

Contenu de l'étude :

- ➔ Analyse de la situation de peuplement dans le quartier du NPNRU, des dynamiques et des enjeux
- ➔ Préconisations (stratégie d'attribution, relogement ;....)

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : 2018

➤ **Aix en Provence : Quartiers Corsy et Encagnane**

- **Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) 25 000 €**

Objectifs – Attendus : Dans le contexte de la reprise des espaces publics, et du traitement des espaces extérieurs (résidentialisation), la clarification des domanialités est un préalable indispensable. La connaissance précise du foncier, et notamment sa confrontation avec les usages, doivent permettre d'anticiper une meilleure gestion des espaces dès leur conception.

Contenu de l'étude : Analyse cadastrale / relevés topo

Calendrier : en cours

• **Etude sur les copropriétés 50 000 €**

Objectifs – Attendus : comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les copropriétés d'Encagnane et plus globalement de cerner les enjeux du parc privé existant pour améliorer la connaissance des pouvoirs publics. Quelles évolutions sont perceptibles ? Quelle prospective est envisageable ? Cette étude contribuera à favoriser une offre de logements diversifiés qui permettra des parcours résidentiels des habitants de l'agglomération et la mixité sociale du quartier. Elle constituera également la base d'un observatoire des copropriétés sur les NPRU communautaires.

Calendrier : livrée 06/2016

• **Etude de stationnement et déplacement 40 000 €**

Objectifs – Attendus : établir une analyse des déplacements et du stationnement sur le quartier. L'analyse s'accompagne de propositions et de recommandations, notamment en matière réorganisation du stationnement et de circulation douces (parc relais, équipements dédiés...). Encagnane fait figure de « parc-relais » pour certains usagers du centre-ville et de la gare routière. L'amélioration du fonctionnement du quartier passe par la résolution des problématiques de stationnement et ainsi que par la résolution des problématiques de circulation.

Calendrier : livrée en 06/2016 + ateliers de mise en œuvre opérationnelle en cours

• **Charte urbaine architecturale paysagère et environnementale 40 000 €**

Objectifs – Attendus : bâtir un cadre de référence aux interventions sur les domaines extérieurs des différents Maîtres d'ouvrage public et privé présents sur le quartier et assurer ainsi une cohérence générale des aménagements, dans le respect de l'identité du quartier, ainsi qu'un niveau de prestation minimum des réalisations, conforme à la qualité et à l'esprit du projet. Elle permet, dès la conception et dans la réalisation des ouvrages, la lisibilité physique de limite entre les espaces publics et les espaces résidentiels. Ceci pour favoriser une meilleure gestion des espaces par chacun des maîtres d'ouvrage.

Calendrier : livrée en 07/2017

• **AMO développement durable** (précisions des objectifs pour la labellisation éco-quartier)
15 000 €

Objectifs – Attendus : répondre aux engagements de la charte EcoQuartier et évaluer la démarche de projet au regard de différents critères, tels que:

- le pilotage et la gouvernance élargie, les démarches d'évaluation, la prise en compte des pratiques des usagers ;
- la lutte contre l'étalement urbain, la valorisation du patrimoine naturel et bâti, l'histoire et l'identité du quartier, la mise en œuvre d'une qualité architecturale et urbaine, le désenclavement, les objectifs de mixité (sociale et intergénérationnelle), de bien-vivre ensemble et de solidarité ;
- la contribution à un développement économique local, équilibré et solidaire, la promotion des mobilités douces et du transport collectif, favoriser la transition numérique ;

- l'adaptation au changement climatique et aux risques, l'amélioration de la sobriété énergétique

Calendrier : A finaliser

2. Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain /Actions de la programmation venant en soutien au PRU ou initiées grâce au PRU

➤ **Vitrolles :**

L'opération « Cœur de Projet » des Pins (PRU 1) est depuis la signature de la convention ANRU, en 2008, fortement connectée avec le dispositif de Politique de la Ville. Ce qui se traduit par le financement d'actions venant en accompagnement des chantiers réalisés.

Pour l'année 2017, plusieurs projets en lien avec la thématique Cadre de vie ont été financés :

- Action de sensibilisation à l'activité de jardinage, au respect de l'environnement sur des parcelles aménagées à cet effet dans le cadre du PRU des Pins;
- Des chantiers d'utilité sociale et des chantiers jeunes rémunérés.

Il est également à noter que d'autres secteurs QPV, bénéficiant de travaux de requalification urbaine (hors ANRU), ont bénéficié en 2017 d'actions PDV issus de la volonté d'articuler la cohésion sociale et renouvellement urbain :

- Une action d'accompagnement des habitants à la sobriété énergétique dans le cadre de la requalification d'une résidence sociale (et des espaces aux abords) à la Frescoule
- Action de sensibilisation à l'activité de jardinage, au respect de l'environnement à la Frescoule et aux Hermes.

➤ **Aix en Provence :**

Il conviendra d'énumérer et préciser les actions inscrites au titre de la GUP, de l'amélioration du cadre de vie, de la mémoire de quartier etc; qui sont inscrites au contrat de ville de 2018.

D) Les chantiers prioritaires développés en 2017 :

Les communes du territoire de Pays d'Aix, en tant que correspondants de proximité privilégiés des habitants et opérateurs intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, ont investi plus particulièrement certains champs de la Politique de la Ville sur l'année 2017.

➤ **Vitrolles :**

- **Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

En 2017, la Ville de Vitrolles a souhaité travailler en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce dispositif, inscrit dans le cadre du contrat de ville, permet aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des quartiers prioritaires et représente une perte de recette significative pour les communes. Vitrolles a souhaité, dès lors, mener un travail de fonds avec les bailleurs sociaux bénéficiant de l'abattement TFPB afin que ce dispositif puissent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires et être utilisé sur des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie, au soutien des dynamiques habitantes, au développement social local, à la tranquillité publique et à l'appropriation positive des espaces.

Un travail partenarial riche, avec des bailleurs sociaux investis, a ainsi permis de faire émerger un certain nombre de projets ou d'en identifier d'autres déjà existants que les bailleurs ont pu (co)financer dans le cadre de la programmation 2017 du contrat de ville : médiation sociale Ville bailleurs, animations de pied d'immeuble, action éducatives auprès des collégiens, jardins cultivés, chantiers jeunes, projets de réaménagements d'espaces en lien avec les habitants, accompagnement social sur les économies d'énergie, etc.

Ainsi, en 2017, les bailleurs sociaux ont participé au financement de plus de 15 projets sur les thématiques cadre de vie, prévention de la délinquance ou encore réussite éducative pour un total de plus 180 000 euros. Ce travail conjoint va se prolonger sur l'année 2018 avec une anticipation améliorée et un travail conjoint encore plus soutenu.

- **Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme :**

Par ailleurs, en 2016 le Maire de Vitrolles, le Président de la Fondation Camp des Milles, le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le Délégué interministériel à lutte contre le racisme et antisémitisme ont signé un plan de lutte contre les discriminations le racisme et l'antisémitisme. La Ville de Vitrolles s'est engagée dans ce plan d'action global et transversal,

- d'une part, en positionnant la lutte contre les discriminations comme enjeu central de la collectivité au cœur des différentes directions stratégiques avec une entrée, notamment, par les publics jeunes

- et d'autre part, en positionnant la Ville dans un rôle de pilote et de chef d'orchestre en direction des acteurs sociaux-éducatifs et du monde économique.

Ce Plan intègre le volet Lutte contre les discriminations du Contrat de Ville en apportant une attention particulière aux quartiers prioritaires en partenariat avec les services de la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances. En 2017, la Lutte contre les discriminations constituait donc un des volets de la déclinaison communale de l'appel à projets, ce qui s'est traduit par l'émergence de deux projets spécifiques financés dans le cadre de la programmation.

- **Travail spécifique sur les trois piliers du Contrat de Ville**

Enfin, au-delà de ces orientations spécifiques, les orientations 2017 prolongeaient le travail effectué précédemment avec la volonté de consolider les thématiques cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique et cohésion sociale (prévention de la délinquance et accès aux droits, réussite éducative et santé) autour des diagnostics de territoires actualisés et enrichis par l'équipe opérationnelle, les services de droit commun de la Ville, les Conseils citoyens, les partenaires de terrain.

- **Aix en Provence :**

- La Réussite Éducative :**

- Des animations sportives, culturelles et artistiques à destination d'enfants non inscrits dans les structures socio-éducatives ont été développées. Des rencontres entre acteurs associatifs et établissements scolaires (écoles, collèges) ont été organisées. Un dispositif d'accompagnement à la scolarité basé sur la remédiation scolaire au collège St Eutrope a été mis en place.

- La Rénovation urbaine :**

- Un travail a été mené sur le NPRU du Quartier d'encagnane. Le volet concertation a été développé de manière importante.

La prévention de la délinquance :

Trois actions : Festival du film judiciaire à destination des lycéens, le rallye citoyen avec les écoles primaires et le concours justice à destination des collégiens ont été mis en place en 2017.

➤ **Gardanne :**

Suite au diagnostic réalisé par le service Politique de la Ville sur le quartier prioritaire , les actions favorisant la cohésion sociale ont été privilégiées.

La Réussite Éducative :

Mise en place d'un atelier d'accompagnement à la scolarité :

Cette action s'inscrit dans les priorités du Contrat de Ville. Le projet favorise la médiation culturelle et l'accès à la culture des jeunes visés, majoritairement issus des quartiers prioritaires de la ville. Intervention tous les jeudis de 16h15 à 18h15 sur le quartier Notre Dame sur la base de deux supports pédagogiques :

1. Mise en place d'ateliers ludiques et scientifiques en direction des collégiens et lycéens,
2. Participation à l'atelier d'aide aux devoirs.

Café Poussette :

Réalisé au sein de la ludothèque, cet accueil libre tous les lundis de 9h à 11h30 permet de proposer et de faire découvrir des jeux adaptés à l'âge des enfants. L'objectif étant de créer un accueil pour les parents (de la grossesse aux 5 ans de l'enfant). Cet espace permet aux parents d'échanger autour d'un questionnement ou d'une problématique commune qui est l'éducation de l'enfant et de s'enrichir d'expérience.

Animations sportives pour tous "CLES Gardanne" :

Ce nouveau projet ne se contente pas d'une approche positiviste et utilitaire du sport. Il s'inscrit dans le cadre de la culture populaire. Le sport est un vecteur social et le club omnisport du CLES Gardanne veut contribuer à donner l'accès aux activités physiques et sportives. Ces activités permettent aux enfants de grandir, de s'éveiller, aux adolescents de s'épanouir, de s'engager davantage, et aux parents de pratiquer de manière régulière. Une première action (co-organisée avec le conseil citoyen et 14 associations) à eu lieu sur le mois de mars sur le quartier prioritaire, plus de 250 personnes du quartier étaient présentes. Cette action a permis d'identifier les jeunes n'étant pas inscrits auprès d'une structure sportive de droit commun.

La prévention de la délinquance :

Les chantiers éducatifs (deux chantiers/an) avec le groupe ADDAP 13: Un comité de suivi a été mis en place pour le suivi de ces chantiers. Le but étant que les chantiers répondent au plus près aux besoins du quartier et que ces derniers soient réalisés avec des jeunes issus du quartier prioritaire. Des perspectives pour les chantiers éducatifs à venir ont pu être envisagées mais, également, est remonté un questionnement sur la mise en place de chantiers permanents sur Gardanne.

Des actions familles/ados en horaire décalé : Le diagnostic a permis de mettre en lumière le manque de présence de proximité à partir de 18h sur le quartier prioritaire mais, également, le lien distendu entre les jeunes, les familles et l'école. A ce titre un poste d'adulte relais a été créé, avec le concours du groupe addap13 et des partenaires, qui a pour mission de répondre à ces

problématiques. De plus, la présence sociale en horaire décalé sur le quartier prioritaire va être accentuée.

L'urban Sport Truck porté par l'ADDAP 13 : Expérimentation de l'action sur une année. Suite au bilan réalisé, il a été demandé au coordinateur de l'action de favoriser les actions au coeur du quartier (habituellement tenue sur les aires de jeux se tenant à l'écart du quartier) afin de changer les pratiques, surprendre les habitants et de toucher un maximum de public (jeunes/familles). Cette action s'inscrit également dans toutes les initiatives ayant lieu sur le quartier (fête du quartier, journée sportive ...).

➤ **Pertuis :**

Deux axes majeurs sont en chantier au niveau du Quartier Politique de la Ville de Pertuis.

Le premier a été amorcé depuis l'année 2015, date de la signature du Contrat de Ville. Il **concerne la réussite éducative**. Un travail continu est mené depuis pour développer, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale, des projets visant à réduire les inégalités. Ils sont conduits à la fois dans le périmètre du QPV et dans les établissements dont la carte scolaire englobe les enfants vivants dans le QPV. Ces projets sont essentiels au bien-vivre ensemble et participent à la cohésion sociale. La classe orchestre créée au collège Marcel Pagnol en est la parfaite illustration mais, des actions mises en œuvres par le planétarium ou les journées de l'éloquence contribuent également à atteindre cet objectif. **Le soutien scolaire est l'autre facette du travail, axé sur la réussite éducative**. A ce jour, la Ville de Pertuis s'appuie sur une association présente « APES » sur des quartiers anciennement en QPV. Mais elle est confrontée à un manque d'intervenants sur l'actuel QPV. Cette thématique fera l'objet, dans les semaines à venir, d'une attention particulière afin de remédier à cette carence car la ville se donne comme priorité de favoriser l'épanouissement de sa jeunesse.

E) L'ingénierie :

L'ingénierie au service du Contrat de Ville est exercée par :

- **la direction Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix** : L'équipe de la Direction Politique de la Ville composée de 3 agents (1 Directrice, 1 chargée de mission et une assistante) est mobilisée sur 2 missions principales :

Elle assure la préparation et l'animation de l'ensemble des instances de pilotage politique et technique du Contrat de Ville .

Les missions de la Direction seront assurées dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité et s'appuient, autant que de besoin, sur la mobilisation du partenariat.

Les communes et le Territoire collaborent notamment sur la préparation et la mise en place de l'appel à projets. Le TPA a la responsabilité de la collecte des dossiers et de l'instruction partagée avec les communes, avant les démarches collégiales d'arbitrage, d'évaluation et de synthèses opérées en Comité des Partenaires financeurs.

- **l'État**: co-pilote du CDV et des instances de gouvernance associées, assure son implication dans l'ensemble des travaux inhérents à la supervision et à la mise en place du Contrat concernant les différents piliers concernés.

Sa présence auprès des communes et du Territoire du Pays d'Aix est assurée par la mobilisation

des Délégués du Préfet (au nombre de 3 sur le Territoire).

-Les communes: Aix en Provence, Gardanne, Pertuis, Vitrolles. Elles demeurent l'échelle d'intervention privilégiée pour la mise en œuvre du Contrat (au regard de leurs compétences), l'animation de proximité en direction des acteurs locaux, le portage opérationnel des projets urbains, le déploiement des dispositifs sectoriels de la Politique de la Ville et le déploiement des Conseils Citoyens et Maisons du Projet. Les équipes présentes au niveau des communes sont ainsi les principaux acteurs de la réalisation des actions du Contrat de Ville, en activant différents leviers relatifs à la relation avec les acteurs et opérateurs de proximité, animation et pilotage des dispositifs de la Politique de la Ville et de droit commun (CLSPD, PRE, ASV communaux...), suivi des déclinaisons locales des appels à projets.

Elles s'engagent à apporter au Territoire et à l'Etat l'ensemble des éléments permettant d'engager une évaluation partagée du contrat et à assurer une supervision suffisante des projets devant être mis en place.

L'ingénierie pouvant être mobilisée au niveau de chaque commune dépend des modalités d'organisation communales et des initiatives des municipalités en la matière. Ces organisations doivent assurer les conditions d'une bonne mobilisation d'une ingénierie responsabilisée sur la mise en œuvre des actions, la coordination locale de l'appel à projet et la fédération des acteurs, la participation aux travaux techniques et l'appui aux travaux des Conseils Citoyens.

Nombre d'ETP par commune :

Aix en provence : 3,95 ETP

Gardanne : 1 ETP

Pertuis : 1 ETP

Vitrolles : 3 ETP

3. L'accompagnement des conseils citoyens :

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Actuellement, huit conseils citoyens ont été mis en place sur l'ensemble des quartiers définis comme prioritaires que sont : Beisson, Corsy, Encagnane et le Jas de Bouffan pour la Commune d'Aix-en-Provence ; le logis Notre Dame pour la commune de Gardanne ; le centre ancien pour la commune de Pertuis et le secteur centre et la Frescoule pour la commune de Vitrolles.

• **Point d'étape du fonctionnement des Conseils Citoyens**

➤ **Vitrolles : Deux Conseils Citoyens (Secteur centre et Frescoule)**

Grâce à l'accompagnement proposé par la Ville aux conseils citoyens dès leur lancement, puis en continuant d'assurer en 2017 cette triple fonction d'animation, de ressource (accompagnement vers l'autonomie), et de supervision des relations avec les pouvoirs publics, les conseils citoyens de Vitrolles ont pu obtenir en 2017 les résultats suivants sur la programmation :

• Une participation active au sein de toutes les instances de pilotage du contrat de ville : comités techniques communaux, comité technique intercommunal, comité de pilotage en sous-préfecture d'Aix.

Par ailleurs, la Ville a organisé deux réunions spécifiques pour les conseils citoyens de bilan de la programmation 2017 (le 8 juin 2017) et de présentation et d'échange autour de la déclinaison

locale de l'appel à projets 2018 le 2 octobre.

Pour chacune de ces réunions les deux conseils se sont organisés pour prendre connaissance de l'ensemble des dossiers avec l'appui actif de l'équipe opérationnelle, construire des avis reflétant l'avis du conseil sur chaque dossier, et missionner des représentants dans chaque instance citée ci-dessus. Cette participation active est vue par les partenaires du contrat de ville comme une véritable plus-value éclairant l'avis des techniciens et élus par une expertise d'habitants. Ce travail a été mené sous la coordination du chargé de mission conseils citoyens, et avec son accompagnement actif.

Par ailleurs, les conseils citoyens ont été actifs dans plusieurs domaines.

·Une présence active des conseils dans le domaine de l'aménagement, de la gestion urbaine, du cadre de vie et du lien social : le conseil citoyen de la Frescoule a induit la création (par deux de ses membres) de deux groupements de locataires, le conseil citoyen du secteur centre a été mobilisé pour la première phase de concertation préalable au nouveau projet ANRU qui portera sur les Pins sud et le Liourat, notamment en participant activement aux « parcours itinérants », ce même conseil citoyen est également impliqué dans une démarche de réaménagement de l'espace central de la Petite Garrigue, le conseil citoyen de la Frescoule a initié avec le centre social Calcaïra une démarche de concertation des habitants de la place Georges Brassens qui connaît des dysfonctionnements urbains et sociaux récurrents.

·Un rôle actif des conseils dans le cadre de l'attribution du Fonds de participation des Habitants (FPH) : comme le prévoit la convention établie entre la Ville et les centres sociaux à ce sujet, les membres « habitants » des conseils se sont réunis à 4 reprises en format « comité d'attribution » du FPH, ce qui a ainsi rendu possible en 2017 des initiatives d'habitants dans des domaines variés (convivialité avec la fête des voisins, découverte avec une sortie d'habitants, formation à la communication non violente ouverte aux membres des conseils et aux habitants.

·Une participation de deux membres aux cycles de formations d'une semaine proposés par l'Ecole du Renouvellement Urbain à Aubervilliers.

Pour réaliser l'ensemble des chantiers en cours les conseils se sont réunis en moyenne une fois par mois en séance plénière, et ont organisé des groupes de travail en fonction des priorités du moment (étude des dossiers contrat de ville, préparation fête des voisins, visites de quartier, etc...).

➤ **Aix en Provence :**

Organisation :

Les conseils citoyens aixois sont au nombre de 4, il y a en un sur chaque territoire concerné par le contrat de ville à savoir: Corsy, Beisson, Encagnane et Jas de Bouffan.

Créés depuis le deuxième semestre 2016, ils se sont tous constitués en association.

Le mode de gouvernance retenu a été le mode collégial pour certains et semi collégial pour d'autres.

Ils se réunissent une fois par mois en moyenne.

Mobilisation :

Dans la mise en place : la mobilisation des membres des Conseils Citoyens s'est principalement effectuée par la ville d'Aix en Provence.

Un accompagnement a été réalisé par l'association ARENES.

La mobilisation est réalisée par la Direction Citoyenneté et Proximité pour tout ce qui concerne les réunions de préparation de la programmation et leurs participations aux différentes instances de décisions (comité technique et comité de pilotage).

Chaque conseil citoyen est associé autant de fois que nécessaire et ce, dès que la thématique concerne un territoire Quartier Politique de la Ville.

Ainsi, ils sont associés à toutes les réunions : diagnostics en marchant, réunions publiques, réunions sur des thématiques spécifiques (ex : stationnement).

Participation effective dans les instances CDV :

Les membres des 4 conseils citoyens participent aux comités techniques communal, intercommunal et au comité de pilotage.

Ils sont associés à toutes les étapes de la programmation (préparation de la note de cadrage, analyse des dossiers et présentation des actions retenues)

Moyens mis à leur disposition :

Chaque cc est accueilli dans une salle municipale en lieu et place d'un centre social ou d'un équipement de proximité dans lequel ils bénéficient de la mise à disposition d'une salle pour faire leur réunion mensuelle.

Certains conseils citoyens qui en ont fait la demande ont pu obtenir une subvention de fonctionnement de la commune fin 2016.

Information/association dans le cadre des PRU :

Concernant les PRU de Beisson et de Corsy, qui arrivent à leur fin, les conseils citoyens ont été associés dès leur mise en place aux différentes instances.

A ce jour, la Direction Citoyenneté et Proximité reste à la disposition des conseils citoyens pour leur apporter lors de leurs séances plénières les éclairages nécessaires à la bonne compréhension de l'avancée du projet.

Le quartier d'Encagnane a été retenu pour un Nouveau projet de Renouvellement Urbain. Dans sa conception, la commune a souhaité mettre en oeuvre dès le départ de la réflexion des ateliers de concertation auprès de la population. Ainsi, les conseils citoyens ont pu être associés aux 6 ateliers qui se sont réalisés. Aujourd'hui, le projet est en cours de rédaction. Le CC d'Encagnane est invité aux séances autant que possible.

➤ **Gardanne :**

Organisation :

La première année d'existence s'est articulée autour de la structuration du conseil citoyen (création d'une charte de fonctionnement, rôle des conseillers, représentativité et pertinence des projets proposés, relation avec les différents acteurs, communication interne et externe).

Participation effective dans les instances CDV :

Cette année de mise en route et de formation n'a pas permis à la Commune de Gardanne d'associer en amont les conseillers dans le cadre de l'appel à projets (les conseillers ont surtout été associés à titre informatif).

Mobilisation :

Les conseillers se réunissent 1 fois par mois. Chaque réunion du conseil citoyen est co-animée par un conseiller. Les tâches telles que la prise de note, la réalisation de compte rendu sont

également assurés par les conseillers eux-mêmes. Cette années, trois projets ont été réalisé à l'initiative du conseil citoyen (une fête de quartier, une journée sport/culture, une marche exploratoire). Ces actions, (notamment la marche exploratoire), ont permis un rapprochement avec le bailleur. une trentaine de points permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants ont été relevée, la ville et le bailleur se sont engagés à y répondre favorablement dans le courant de l'année 2018. Les conseillers veillent au bon suivi des engagements pris. Les conseillers co-construisent également avec les techniciens et élus de la ville la plate forme imédiatisation (outil interactif qui permet de formaliser et valoriser les projets proposés auprès des bailleurs, de la ville et d'en suivre la prise en compte par les différents services).

➤ **Pertuis :**

Après un léger retard au démarrage, le Conseil Citoyen de Pertuis s'est finalement constitué malgré une configuration pas tout à fait conforme, notamment au niveau de la parité Homme/Femme.

Toutefois, le préfet a estimé que cette spécificité présentait au final une originalité à prendre en compte par rapport à la surreprésentation de la gent féminine dans ce Conseil Citoyen Pertuisien. Au final, l'arrêté pris par le Préfet de Vaucluse début 2018, a officialisé l'existence d'un Conseil Citoyen qui fonctionnait jusqu'alors de manière informelle.

Depuis 2015, date du lancement du Contrat de Ville, le Conseil Citoyen Pertuisien, se sentait livré à lui-même et un semblant de démobilisation commençait à poindre.

Les membres présents, qui avaient été tirés au sort parmi les habitants du QPV, n'étaient pas suffisamment éclairés sur leurs prérogatives et les notions ayant attiré à la participation citoyenne des habitants.

Moyens mis à leur disposition :

Les membres avaient à leur disposition une salle de réunion dans les locaux municipaux de l'antenne de quartier situés place Saint Pierre. Ils se réunissaient à une fréquence leur permettant de se retrouver tous les deux à trois mois, tout en assurant une présence aux différents comités techniques programmés jusqu'à ce jour.

Début 2017, une nouvelle organisation était décidée pour pallier aux dysfonctionnements pouvant freiner le bon fonctionnement de cette instance représentative. Les membres bénéficient désormais d'un accompagnement dispensé par l'association ARENES. Cette dernière a pris le relais du CRPV PACA au mois de juillet 2017, après un travail mené sur trois séances pour clarifier les attendus vis-à-vis du cadre légal.

On peut dire désormais que le Conseil Citoyen Pertuisien est en marche. Il se réunit régulièrement, tous les deux mois.

Une association membre, l'USR Pertuis, porte en 2018 une demande de subvention auprès de la préfecture de Vaucluse pour faciliter le fonctionnement du Conseil Citoyen. D'autre part, des actions sont à venir comme une réunion avec l'ensemble des services municipaux de la ville et le Conseil Citoyen. Une démarche identique a été initiée par la Préfecture du 84. Cette réunion qui s'est déroulée à Pertuis, en présence de la Sous-Préfète, a permis d'établir un échange entre les membres du Conseil Citoyen et les différents services de l'État.

Des projets antérieurs à 2017 ont vu néanmoins le jour comme la végétalisation du centre-ancien permettant d'améliorer le cadre de vie.

4. Difficultés rencontrées dans le cadre de la programmation

Le montant validé en copil n'est pas forcément celui retenu lors du vote par les différentes assemblées, notamment par la Région Sud. Ce qui a fortement déstabilisé certains opérateurs et mis en échec la mise en œuvre de certaines actions.

Par ailleurs, **les décalages de calendrier entre les différents financeurs peuvent être complexes** : ainsi, à titre d'exemple, l'appel à projets du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) intervient après le comité de pilotage de la Politique de la Ville, ce qui peut fragiliser l'équilibre financier de certains projets dans le cas où des crédits FIPD espérés ne seraient pas octroyés. De plus, **les bailleurs sociaux doivent arrêter un prévisionnel sur l'utilisation de l'abattement TFPB** en fin d'année, donc bien avant les comités techniques (même si celui-ci peut être réajusté à la marge). Cela nécessite donc un travail très important de lien dès l'automne entre les équipes opérationnelles et les bailleurs.

La complexité de la non synchronisation des différents calendriers est accentuée par **une connaissance tardive par les associations des financements qui leur sont accordés** au titre de l'année. Le retard pris par les collectivités dans la communication des financements votés aux associations est en partie dû à la connaissance tardive des dotations annuelles de certains financeurs, qui entraîne un retard dans l'instruction des projets. Les porteurs de projets ont, pour certains, l'impression de travailler sur leur projet sur une période longue, allant du lancement de l'Appel à Projets à la notification de leur subvention (8-9 mois), sans pouvoir se lancer dans la mise en œuvre concrète de ce projet. Le versement tardif des subvention peut mettre en péril l'équilibre budgétaire de certaines structures.

La multiplication des procédures et dossiers est une complexité mise en avant par certains porteurs qui doivent particulièrement être accompagnés par les équipes opérationnelles : dossier de demande de subvention droit commun pour le CT2 (prévention et insertion), appels à projets spécifiques, etc. Cette difficulté risque d'être encore plus prononcée avec la perspective de lancement d'autres appels à projets sur lesquels les porteurs sont invités à se positionner pour aller chercher des cofinancements au contrat de ville: AAP Plan Charlemagne, perspective éventuelle d'AAP Région concernant les centres sociaux, etc. La multiplicité des dossiers de demande de subvention que doivent déposer les porteurs de projets au titre de la Politique de la Ville ne se limite pas au dossier à proprement parlé mais, également, aux **pièces administratives obligatoires** pour le traitement du dossier. Cette liste de pièces peut varier d'un financeur à l'autre, ce qui crée de la confusion chez les porteurs de projets.

Les porteurs de projets n'ont pas déposé, cette année, de dossier sur le thème de la lutte contre la radicalisation, malgré les orientations données dans l'appel à projets. Cela s'explique vraisemblablement par la nécessité d'un étayage particulier que nécessite la construction de ce type de projet.

- Pertuis :

- Le montant de la dotation de l'État à La ville de Pertuis est inférieur aux montants perçus par les autres villes du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

- L'articulation autour de la TFBP mériterait un nivellement par le haut en prenant pour exemple la bonne dynamique insufflée par la ville de Vitrolles.

- Sur un plan local, la ville de Pertuis, rencontre également des difficultés pour mobiliser des partenaires au moment de répondre à l'appel à projets. En effet peu de propositions d'action dans le domaine de l'emploi/insertion et dans le champ de la réussite scolaire sont déposées.

5. Axes de travail et Perspectives 2018 :

➤ **Liées à la Programmation :**

- Pour le territoire du Pays d'Aix et les partenaires du Contrat de Ville :

- Dossier de demande de subvention CDV unique métropolitain dématérialisé à simplifier.
- Demander systématiquement une note d'opportunité/fiche de synthèse pour chaque projet déposé au titre de la programmation.
- Mettre en place des rencontres thématiques et territoriales avec les porteurs de projet et les équipes opérationnelles en dehors de la programmation.
- Assistance des porteurs dans la saisie du dossier de demande de subvention : prévoir un temps spécifique sur ce sujet lors du lancement de l'Appel à Projets.
- Travailler sur le lien entre le droit commun (ville et CT) et la Politique de la Ville en amont de la programmation.
- Renforcer le travail avec les bailleurs sociaux sur l'abattement TFPB.

- Pour Vitrolles :

Détermination de façon concertée de priorités sur les thématiques en fonction des diagnostics de territoires réactualisés et travail de fonds avec les porteurs pour développer les actions répondant aux enjeux du territoire: par exemple, les jardins cultivés, le lien avec les parents de jeunes enfants sur des secteurs ciblés, l'exemplarité par les pairs auprès des jeunes, l'accès au numérique, les actions éducatives auprès des collégiens en lien avec les établissements scolaires, etc.

- Pour Pertuis :

La Ville souhaiterait mettre l'accent sur la mobilité des personnes sans emploi et l'aide aux devoirs.

➤ **Liées à l'accompagnement et à la mise en œuvre des Conseils Citoyens :**

- pour Vitrolles :

Un des objectifs 2018 pour la Ville est de rendre effective l'autonomisation des conseils citoyens .

Par ailleurs, les conseils citoyens seront impliqués dans la démarche d'élaboration d'une politique publique de participation citoyenne à l'échelle de la commune engagée depuis novembre 2017. Enfin, 2018 est l'année du renouvellement puisqu'en 2016 les deux conseils citoyens se sont engagés à un « mandat » de 2 ans renouvelable une fois. La Ville de Vitrolles va relancer une campagne d'appel à volontaires avec l'appui de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur les secteurs prioritaires.

- **pour Aix en Provence :**

La question du renouvellement des membres se pose .

- **pour Gardanne :**

Dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville 2019, les conseillers seront étroitement associés à la démarche et auront à réfléchir et à s'exprimer dans les différentes instances de pilotage et de concertation (enjeux ...).